

Ville de Rognac
CM du 10 novembre 2017
(Verbatim audio)

Mr Le Maire : bien, mesdames, messieurs, mes chers collègues, nous allons débiter cette séance du municipal.

Appel effectué par Mr Le Maire.

Donc, avant toute chose, je vous propose de passer à la désignation du secrétaire de séance. S'il n'y a pas d'objection, nous allons désigner Madame Caillol, comme secrétaire de séance. Il n'y a pas d'objection ? Validation du procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2017, y a-t-il des observations par rapport à ce procès-verbal ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Donc pas d'observation.

Premier point de l'ordre du jour, c'est le compte rendu des décisions prises par moi-même. Vous avez dû avoir dans l'envoi qui vous a été adressé, l'ensemble de ces décisions avec l'exposé des motifs. Est-ce que vous avez des questions, des remarques à ce sujet ? Mr Molino.

Mr Molino : j'ai deux questions concernant les deux premières lignes, 17 251 et 17 256, sur les requêtes qui sont faites par Monsieur Marsault et Madame Labarre contre la commune. Je voulais savoir un petit peu de quoi il s'agissait.

Mr Le Maire : je vais vous l'expliquer. Madame Labarre a fait l'objet d'une sanction disciplinaire demandée par sa hiérarchie N+1 et N+2, suite à différentes entrevues, et Madame Labarre, comme elle est dans son plein droit, a contesté cette sanction disciplinaire et argumente auprès du tribunal administratif qui jugera du bien-fondé ou non de la sanction disciplinaire. Voilà. S'agissant de Monsieur Marsault, l'affaire est un peu plus compliquée. Il a été nommé d'une manière indue, de mémoire en 2006, ingénieur en chef pour une ville de moins de 40 000 habitants. Et ce n'est pas possible. On a procédé à ce qu'on appelle « une nomination pour ordre », c'est-à-dire une rétrogradation dans le cadre de sa mutation. Ce qui est obligatoire puisque le CDG nous a fait la remarque, en disant « vous avez nommé indûment... ». Et là nous sommes obligés dans le cadre d'une nomination pour ordre de réclamer les sommes indûment perçues. Donc il y a une reconstitution de carrière qui a été faite par le service RH et le centre de gestion. Et donc Monsieur Marsault est redevable d'une certaine somme. Effectivement assez importante au regard aussi de son salaire puisque c'était une catégorie A+. Et c'est cela qu'il conteste. Mais malheureusement, nous, si nous ne faisons pas cette nomination pour ordre, nous étions en pleine inégalité au regard du statut de la fonction publique. Voilà, donc c'est au tribunal de trancher à ce niveau-là. Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Lambrechts : moi je voulais vous demander pour les lignes 17228 à 17231, la réalisation d'un centre aéré, c'est à quel endroit ?

Mr Le Maire : alors c'est le centre de loisirs de la Plantade.

Mme Lambrechts : d'accord.

Mr Le Maire : donc il y a eu la suppression des AGCO et la construction d'un bâtiment de 800 m² qui va pouvoir accueillir six salles d'activités, une salle de restauration ; je parle de mémoire ; de

plus de 200 m². Pour pouvoir absorber un effectif de 300 enfants sur un taux de remplissage maximal. Puisqu'il n'y a pas d'autres questions, je vous demande de prendre acte de ces décisions.

Rapport n° 2 : désignation des représentants de la commune auprès du syndicat mixte (GIPREB). Il est nécessaire de proposer dans la constitution du GIPREB deux personnes, un titulaire et un suppléant. Avant toute chose, je vous demande de ne pas recourir au scrutin secret pour éviter l'installation des urnes et de faire un vote à main levée. Donc, nous vous proposons en qualité de titulaire Monsieur Vesperini et en qualité de suppléant Monsieur Lacave. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 3 : désignation du représentant de la commune auprès du parc d'activités de Rognac (APAR). C'est à peu près le même processus concernant l'association du parc d'activités de Rognac, même si celle-ci est malheureusement toujours un peu en sommeil. Nous avons toujours eu un représentant et pour être conforme aux délégations nous vous proposons Madame Bajoux. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 4 : désignation du représentant suppléant de la commune auprès du comité d'Etang de Berre. Même principe, nous vous proposons pour respecter les délégations Monsieur Yvan Vesperini. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 5 : et enfin, désignation des représentants de la communauté du SIVOM à la carte. Il fallait désigner trois délégués titulaires et je vous propose moi-même, Monsieur Vesperini et Mr Guillaume. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Voilà.

Rapport n° 6 : budget principal 2017, décision modificative numéro trois Mr Gerardin.

Mr Gerardin : il s'agit simplement d'intégrer une vente à hauteur de 1 200 000 € dans le budget communal.

Mr Molino : en investissement ?

Mr Gerardin : pardon ?

Mr Molino : en investissement ?

Mr Gerardin : oui en investissement. Et donc intégrée au budget communal. Et donc pour l'essentiel, donc à peu près les deux tiers de cette rentrée d'argent, qui va être positionnée sur la liste des dépenses imprévues et après il y a quelques ajustements de crédit et des acquisitions de parcelles notamment pour continuer le travail sur la zone des plans et préparer le portage pour le futur aménageur. Voilà.

Mr Le Maire : voilà, est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cette décision ? Donc, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci

Rapport n° 7 : vote des subventions exceptionnelles. Mr Gerardin.

Mr Gerardin : notre commune a été sollicitée par des associations pour des subventions exceptionnelles. Il s'agit notamment de l'association des anciens combattants de Rognac à hauteur de 360 € pour aider au suivi administratif des dossiers des veuves des anciens combattants. Et également l'association « les semelles usées » à hauteur de 4000 € pour des compléments de crédit dans le cadre de la course pédestre des falaises de Rognac. Donc voilà le montant demandé, on vous propose de l'accorder respectivement de 360 € pour l'association des anciens combattants et de 4000 € pour l'association « les semelles usées ».

Mr Le Maire : il y a des remarques par rapport à cela ?

Mr Molino : oui, simplement une question pour « les semelles usées » ils avaient fait une demande de 12 000 € en juin. On leur en avait accordé que 8000 €. Donc là je suppose que c'est par rapport aux résultats.

Mr Le Maire : rappelez-vous, on avait accordé 8000 € parce qu'on n'avait pas encore eu la clôture de l'événement qui a été malheureusement annulé à la clôture des comptes. Ils nous l'ont fourni et on s'était engagés puisque c'était l'objet d'une de nos discussions, a versé le complément. Je rappelle simplement, et je tiens à le saluer, le succès de la manifestation, il y a eu plus de 870 coureurs, 876 précisément, et il est clair que le règlement intérieur que l'on a tous voté, on l'aura après le bilan réalisé et on ne versera que le solde des subventions accordées c'est-à-dire les 30 % restants par rapport aux 70 % qu'on va verser maintenant. Au regard du document fourni et au vue du nombre de recettes, il y aura peut-être un réajustement. Mais ça, on ne peut que s'en féliciter. Voilà s'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

Rapport n° 8 : signature de la convention de servitude de canalisation sur la parcelle communale cadastrée section Z numéro 38 sise vallons d'Avignon à Geosel, Manosque. C'est tout simplement, je vais remplacer Mr Guillaume, de prendre acte de mutation qui va être établi par l'Office notarial de Manosque et de faire cette signature de conventions pour cette canalisation. Le titre est très explicite. C'est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 9 : ces deux modifications, on a déjà évoqué le sujet mais pour être totalement exact, vous savez que l'on a un projet de centre intergénérationnel aux abords des collèges. Au regard du montage juridique, vous rappelez qu'il y avait une prise en charge du terrain de boules couvert sur une partie du tènement. C'était très difficile de faire en fait financer par un opérateur privé puisqu'il s'agit de Nexity, un équipement public pour une rétrocession. L'évaluation de l'équipement c'était 250 000 € et vous avez pu noter qu'il y a une revalorisation de la vente, 1 200 000 €. Puisqu'on a décidé avec l'office notarial de séparer ces parcelles afin que nous puissions réaliser nous-mêmes l'équipement en tant que tel mais que ce soit quand même Nexcity qui finance l'équipement à travers la revalorisation bien évidemment du foncier. Donc voilà pourquoi, vous avez une nouvelle fois ces deux délibérations, sachant que l'on ne peut signer les actes en tant que tels que si j'ai une délibération conforme aux promesses de vente. Est ce qu'il y a des remarques sur cela ? Non ? Rapport numéro neuf, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 10 : pareil, même vote je présume pour ce rapport ?

Rapport n° 11 : Madame Millancourt étant absente, c'est la suite de l'opération enclenchée avec la ville de Martigues et l'association « étang de Berre » pour la candidature de l'étang de Berre et de ses rives au patrimoine mondial de l'humanité au travers de l'organisme de l'Unesco. Vous savez qu'aujourd'hui c'est un élément majeur de notre territoire, notre étang. Que cette démarche, j'avais eu l'occasion de l'expliquer, est une démarche qui va permettre de sensibiliser les pouvoirs publics sur cette richesse que nous avons autour des villes au niveau de notre conseil de territoires et plus largement. Et qu'au-delà, de l'objectif final, c'est cette procédure qui va permettre également, dans le cadre des documents de planification urbaine, je pense notamment au SCOT de la métropole, au PLUI, de pouvoir en fait figer les choses au niveau de notre espace naturel. Je pense notamment au développement économique, on ne peut pas faire non plus n'importe quoi aux abords de notre étang. Y a-t-il des remarques là-dessus, des questions ? Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 12 : déterminations du taux de promotion pour les avancements de grade.

Mme Miceli : alors, effectivement, ont fait l'actualisation du tableau au sein de la collectivité pour que les ratios soient au plus juste. On vous demande de fixer comme suit les taux de promotion pour les abattements de grades dont vous avez la liste, en toute transparence. De dire, bien évidemment, que cette décision de l'assemblée délibérante, que ces dispositions sont reconduites chaque année. De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Mr Le Maire : y a-t-il des remarques par rapport à cela ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 13 : délibération sur la modification du règlement intérieur de la médiathèque. Alors, je vais remplacer Monsieur Mazenq. C'était logiquement, juste pour pouvoir prêter notre fonds documentaire à d'autres collectivités territoriales, dans le cadre d'échanges. ça permet aussi de faire varier les fonds sans se porter acquéreur d'un certain nombre d'ouvrages. C'est juste ça. Il n'y a pas d'autres points à signaler. Y a-t-il des questions ou des remarques à ce sujet ?

Mme Lambrechts : j'ai une question. est ce qu'il y a déjà eu la volonté de faire un réseau au niveau du prix inter bibliothèque du secteur entre Berre, Velaux, enfin toutes les bibliothèques qui sont dans le coin dans le cadre justement de ces échanges. Est qu'il n'y a pas moyen d'avoir un fichier en ligne où les lecteurs puissent choisir les livres ?

Mr Le Maire : alors, c'est un peu l'idée de l'article, c'est pour pouvoir effectivement activer un réseau beaucoup plus large, on parle de Velaux, de Grans etc... et d'une part aussi, faire un partenariat avec la bibliothèque, vous savez le département fait aussi pas mal de choses dans le domaine de la culture donc c'est pour pouvoir aussi échanger les ouvrages. Donc, effectivement, la finalité, elle est d'avoir un partenariat entre plusieurs villes environnantes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 14 : convention de partenariat, collège numérique et innovation pédagogique 2017. Madame Miceli.

Mme Miceli : toujours dans cette même logique de faire le déploiement des écoles numériques, ça amène forcément à faire appel à des financeurs. Et on se félicite bien sûr que l'éducation nationale, notamment le recteur, nous vienne en soutien financièrement. La convention vous l'avez eue. Si vous avez des questions, je suis prête à y répondre. Donc, vous voyez que c'est sur l'ensemble des groupes scolaires, comme prévu. Vous avez le nombre de classes mobiles et surtout le montant de subvention « états équipements » et les dotations d'État. Donc, ce que l'on délibère et que Mr Le Maire puisse signer ladite convention et d'inscrire les recettes au budget communal.

Mr Le Maire : parce qu'il y a également quand même, dans notre plan du déploiement sur l'école numérique, nous avons accéléré les choses. Le but étant que la dernière école, le dernier groupe scolaire qui sera équipé, tout le monde en conviendra, c'est le groupe scolaire Gérard Kramer, puisqu'ils n'ouvriront ses portes en septembre 2019. Avec l'idée, par rapport à notre philosophie, nous avons eu un premier retour d'expérience avec le groupe scolaire Giono. Nous sommes en train de déployer le groupe scolaire Romain Rolland. Donc, dans 2018, nous déploierons Lamartine et Pagnol et bien évidemment, qu'on soit bien clair, on ne va pas déployer en 2018, Gérard Kramer étant donné que ce sera en pleins travaux. C'est une phase qui arrive après les travaux de réhabilitation d'extension. Qui est contre ? Oui ? Pardon.

Mme Lambrechts : est-ce que je pourrais avoir une précision sur ce que sont les classes mobiles ? Ça veut dire quoi en fait ?

Mme Miceli : les classes mobiles, c'est ce qu'on appelle, effectivement «l'école numérique et la gestion de classe », c'est ni plus ni moins que le matériel pédagogique numérique. En fait, ce sont les tablettes et ils appellent ça « les classes mobiles ».

Mme Lambrechts : du coup il y a une tablette par élève, c'est ça ?

Mr Le Maire : en fait, c'est un chariot, globalement,

Mme Lambrechts : les trois classes vont être équipés de tablettes ?

Mme Miceli : c'est ça.

Mr Le Maire : trois classes mobiles c'est-à-dire qu'ils peuvent en même temps, le prof de CM2 et le prof de CE1, peuvent utiliser l'outil en même temps. S'il n'y avait qu'une seule classe mobile, cela voudrait dire que la classe devrait tourner et ça contrarie un peu les emplois du temps des enseignants.

Mme Miceli : après, il y a une mutualisation du matériel. C'est trois classes mobiles et après ils s'organisent, l'équipe enseignante, pour la répartition. C'est ça « les classes mobiles ».

Mme Lambrechts : ça va, merci.

Mr Le Maire : pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n° 15 : dernière délibération. Contrat d'engagement, très classique, pour le téléthon 2017. Donc je vous demande de la prouver. Il aura lieu le 8 et 9 décembre. Logiquement c'est le premier samedi du mois de décembre exceptionnellement c'est le 8 et 9 décembre. Je pense qu'il n'y aura pas de débat sur ce rapport. Donc je vous demanderais de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. L'unanimité. Juste un point par rapport aux séances du conseil municipal. Nous serons dans l'obligation de faire une séance exceptionnelle avant le 15 décembre de cette année. La raison est la suivante : la métropole comme vous le savez, du moins c'est la loi qui nous l'impose, pour recevoir de la part des communes les compétences en matière d'urbanisme, en matière d'eau pluviale, en matière de gestion des bornes incendie. Ceci dit nous avons eu pas mal de discussions par rapport au transfert de ses compétences. Vous avez ce qu'on appelle une commission locale d'évacuation des charges transférées. La métropole n'est pas en capacité au 1er janvier 2018, d'absorber ces compétences au niveau de l'organisation humaine. Puisque quand vous transférez les compétences, vous transférez également le personnel. Nous avons donc convenu, au-delà du nécessaire recalcul de l'attribution de compensation puisque nous transférons les compétences, les charges et les recettes, nous avons donc convenu avec la métropole d'avoir des conventions de gestion d'une durée d'un an afin de conserver ces compétences au niveau local. Même si nous aurons, forcément, une sous-évaluation de l'AC, elles nous seront remboursées sous forme de subventions exceptionnelles. Ceci dit, pour respecter la date du 1er janvier 2018, je serais obligé de convoquer le conseil municipal avant le 15 décembre de cette année pour respecter les délais légaux. Il n'y aura pas que cela au niveau du conseil municipal, mais sachez le parce qu'il est évident que s'il n'y a pas l'unanimité des communes, on va sur des ennuis assez importants au niveau de l'organisation et la gestion du pluvial, où la gestion de l'urbanisme n'est pas quelque chose d'anodin au niveau de nos communes. Alors quand je parle d'urbanisme, je parle de planification urbaine, de développement économique, je ne parle pas d'autorisation du droit des sols puisque l'instruction reste à la charge des communes. Je parle du PLU. Juste pour information.

Mr Molino : au dernier conseil municipal, vous aviez dit qu'on devait avoir un conseil le 16 novembre et le 14 décembre. Celui du 16 novembre a été avancé.

Mr Le Maire : oui, il a été décalé et je m'en excuse.

Mr Molino : et celui du 14 décembre, il devrait être maintenu ou du moins avancé peut-être ?

Mr Le Maire : alors, la date fatidique, c'est le 14 décembre, d'après le planning prévisionnel. Mais sachez que je serais peut-être contraint de l'avancer en fonction du calendrier de la métropole. Voilà, c'est ce que je voulais vous dire, pour bien comprendre le mécanisme. Sachant que c'est une mise en place qui pour l'heure est assez difficile, avec un budget d'investissement qui se profile à l'horizon 2018, qui est largement inférieur à ce qu'il faudrait mettre sur la table. À savoir quand on dit : « largement inférieur », c'est comme si je vous dis : « on va baisser de 75 % le niveau d'investissement de notre commune. » Si on considère que la métropole, l'une de ces priorités, ce sont le développement économique et les transports, je pense que cela doit se traduire budgétairement. À l'heure actuelle, le budget transport, les prévisions en matière de budget transport ; je parle uniquement au niveau du conseil de territoire de Salon. On était aux dernières estimations à 100 000 €, sachant qu'on était à 3 millions d'euros, il y a un peu moins de deux ans. Donc, vous voyez, ça va être rectifié, on va rééquilibrer les choses mais par rapport à notre niveau d'investissement, on sera largement en dessous. Et donc les choix et les priorités, je pense aux pôles d'échange multimodal, à la protection acoustique, je pense pour Rognac mais c'est pareil pour les autres communes. Il va falloir jouer des coudes pour que nos projets soient considérés comme prioritaires, malheureusement. Voilà, il est clair que je ne rejette pas la faute sur qui que ce soit. Quand vous regardez l'histoire de l'intercommunalité, notamment sur le Grand Paris, sur la communauté urbaine de Lille, de Bordeaux... Vous avez toujours eu au départ de la création de ces communautés urbaines en 1966 précisément, un geste de l'État ; alors on n'était pas dans la même situation financière, pour être très clair au niveau de l'État ; bien geste conséquent de l'État pour mettre en œuvre cette politique d'investissement. À l'heure actuelle, si nous n'avons pas l'aide de l'État par rapport aux projets structurants de la métropole, cela risque d'être très difficile dans les années à venir. D'autant plus qu'on transfère, et c'est ça l'absurdité, des compétences dites « de proximité », mais quand vous parlez du pluvial, je suis désolé ; on sépare le pluvial de la voirie mais il va falloir m'expliquer comment on va faire pendant deux ans. Concrètement. D'autant plus que si c'est pour faire derrière des conventions de gestion commune, ça veut bel et bien dire que l'on aurait pu encore attendre un an de plus pour tout transférer ou ne rien transférer du tout. Donc, je pense qu'il faudra à un moment donner faire une remise à plat des compétences qui doivent être exercées au niveau de la métropole. Qu'elles soient stratégiques, pas de problème, que ce soient les transports, que ce soit le développement économique. Mais je pense foncièrement que le pluviale, que la voirie, que les bornes incendies ... Vous imaginez que les bornes incendie, il a fallu qu'on recense toutes les bornes incendie de la commune pour se dire : « vous avez 200 bornes à gérer mais tout compte fait, on ne pourra pas les gérer et vous allez continuer parce que le SDISS n'est pas d'accord avec le recensement ». Enfin c'est un sac de nœuds. Voilà, juste pour information. Merci beaucoup. Bonne soirée.